



GUIDE PRATIQUE

Accéder à vos aides

14^{ème} arrondissement



**Vous habitez
le 14^{ème}
arrondissement
et avez besoin
d'aide...
On vous dit tout.**

**Ce guide a pour objectif
de vous présenter
les interlocuteurs vers
qui vous tourner si vous
rencontrez des difficultés.**

**Il vous détaille le rôle
de chacun et vous fournit
leurs adresses pour
vous informer et prendre
rendez-vous.**

3 __ Qui fait quoi ?

- ▶ La Maison des Solidarités
- ▶ La Caisse d'allocations familiales
- ▶ Action Logement Services
- ▶ La Protection Maternelle et Infantile
- ▶ La Maison des Aînés et des Aidants
- ▶ La Maison Départementale des Personnes Handicapées
- ▶ France Travail
- ▶ La Mission Locale

8 __ Quels sont vos droits ?

- ▶ Mes droits sociaux
- ▶ Le Point d'Accès au Droit
- ▶ Le Point d'Information et de Médiation Multi Services
- ▶ Les écrivains publics
- ▶ Les permanences juridiques
- ▶ La Maison de Justice et du Droit

11 __ Un problème de budget ?

- ▶ Le Point Conseil Budget
- ▶ L'association Crésus



Qui fait quoi ?

La Maison des Solidarités

La Maison des Solidarités vous accompagne dans vos démarches et dans l'ouverture de vos droits.

Elle vous propose de :

- ▶ bénéficier des aides sociales municipales si vous êtes une personne âgée, isolée, en situation de handicap ou une famille ;
- ▶ recevoir un accompagnement social si vous rencontrez des difficultés ;
- ▶ faire instruire vos demandes de prise en charge des frais d'hébergement en établissement médicosocial, ainsi que vos demandes d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
- ▶ accéder à différents établissements et services, tels que les résidences autonomie, les résidences appartements, les clubs seniors et les restaurants Émeraude.



**Contactez votre Maison
des Solidarités
du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h00.**

**14, rue Brézin,
75014 Paris
01 53 90 32 00
maisondessolidarites14@paris.fr**

La Caisse d'allocations familiales

La Caisse d'allocations familiales (Caf) vous accompagne dans votre vie quotidienne, et vous aide dans les moments importants : l'accueil d'un jeune enfant, l'accès au logement, l'amélioration de vos conditions de vie et la lutte contre la précarité. vous les mercredis.



**Contactez votre Caf
du lundi au vendredi
de 8h30 à 16h.
Prise de rendez-vous
les mercredis.**

**50, rue du Docteur Finlay,
75015 Paris
3230**

Action Logement Services

Action Logement Services est un dispositif d'aide au logement. Il vous accompagne dans vos démarches, que ce soit pour accéder à un logement ou pour vous permettre de vous maintenir dans votre logement.

Pour toutes difficultés, vous pouvez consulter leur site internet, rubrique "Faire face à une difficulté logement".



**Contactez Action Logement
Services du lundi au vendredi
de 9h00 à 18h00.
Vous pouvez vous y rendre
sans rendez-vous le matin
et sur rendez-vous l'après-midi.**

**29, rue Marsoulan,
75012 Paris
09 70 80 08 00
www.actionlogement.fr**

La Protection Maternelle et Infantile

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) vous accueille, vous conseille et vous accompagne si vous êtes enceinte, futurs parents, jeunes parents ou si vous avez des enfants de moins de 6 ans.

Elle vous propose des consultations médicales, des suivis de grossesse, des séances de préparation à la parentalité ainsi que des ateliers de groupe.

Ce service n'est pas sectorisé, vous pouvez vous rendre dans tous les centres de PMI et ce, quelle que soit votre adresse de domiciliation.



Contactez vos PMI
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30
puis de 13h30 à 17h30

3, place de la Garenne,
75014 Paris
01 56 53 69 50

53, avenue de l'Observatoire,
75014 Paris
01 58 41 38 80

La Maison des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination

La Maison des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination (M2A-DAC) est un lieu ressource destiné à vous accompagner si vous êtes une personne âgée, malade ou en situation de handicap, mais aussi si vous êtes un proche aidant ou un professionnel intervenant auprès de ces publics.



Vous pouvez y être informé, orienté et conseillé sur l'ensemble des problématiques liées à la perte d'autonomie :

- ▶ les aides à domicile ;
- ▶ les actions de prévention ;
- ▶ la santé ;
- ▶ l'aménagement du logement ;
- ▶ les établissements d'accueil ;
- ▶ les associations et les services spécialisés ;
- ▶ les activités culturelles et de loisirs, etc.



**Contactez votre M2A-DAC
de 9h00 à 17h30 par téléphone
ou en présentiel avec rendez-vous.**

**58A, rue du Dessous des Berges,
75013 Paris
contact@nexumea.com
01 45 88 21 09**

La Maison Départementale des Personnes Handicapées

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) vous accompagne, vous et votre famille, dès l'annonce d'un handicap et tout au long de son évolution.

Elle vous informe sur les différentes prestations possibles, vous écoute et vous aide à formuler votre projet de vie et votre demande de compensation du handicap.

**La MDPH peut vous accueillir
sans rendez-vous les lundis
et vendredis de 9h00 à 12h00
et de 13h00 à 16h00
et sur rendez-vous les mardis
et mercredis de 9h00 à 12h00
et de 13h00 à 16h00.**



Une antenne MDPH est disponible dans votre Mairie d'arrondissement. Prenez rendez-vous avec RDV service public ou en contactant la MDPH.

Maison des Solidarités
108, avenue Daumesnil,
75012 Paris
01 44 68 62 00
maisondessolidarites12@paris.fr

MDPH
69, rue de la Victoire,
75009 Paris
01 53 32 39 39
contact@mdph.paris.fr

France Travail

France Travail vous accueille, vous informe, vous oriente et vous accompagne, que vous soyez ou non en emploi. Vous pouvez y trouver un appui pour votre recherche d'emploi, votre formation ou tout conseil lié à votre parcours professionnel. France Travail vous indemnise également lorsque vous êtes demandeur d'emploi.



Contactez France Travail du lundi au jeudi de 9h00 à 13h15 et les vendredis de 9h00 à 12h00.

**9, rue Friant,
75014 Paris
39 49
www.francetravail.fr**

La Mission Locale

La Mission Locale s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans, pas ou peu qualifiés. Elle vous accompagne lorsque vous rencontrez des difficultés d'accès à l'emploi, à la formation ou à l'autonomie.



Contactez votre Mission Locale tous les jours sans rendez-vous du lundi au mercredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Les jeudis de 9h00 à 12h30 et les vendredis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

**24-26, rue de Châtillon,
75014 Paris
01 40 52 77 30**

Quels sont vos droits ?



Mes droits sociaux

Mesdroitssociaux.gouv.fr est un simulateur qui vous permet de connaître les prestations sociales auxquelles vous pouvez prétendre dans différents domaines : logement, famille, retraite, santé, etc. Ce site internet centralise l'ensemble des organismes sociaux et vous aide à mieux comprendre, vérifier et suivre vos droits.

Rendez-vous sur le site www.mesdroitssociaux.gouv.fr.

Le Point d'Accès au Droit

Ouvert à tous, le Point d'Accès au Droit (PAD) vous propose gratuitement des informations et consultations juridiques, une aide et un accompagnement dans les démarches administratives et juridiques ainsi qu'un accès à des médiations et conciliations.



**Contactez votre PAD
sur rendez-vous
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 13h30 à 17h00.**

**22, rue de la Saïda,
75015 Paris
01 45 30 68 60
pad15@casp.asso.fr**

Le Point d'Information et de Médiation Multi Services

Le Point d'Information et de Médiation Multi Services (PIMMS) est une structure de médiation sociale qui facilite vos échanges avec les entreprises de service public et l'administration.

Elle vous aide à remplir vos formulaires, vous accompagne et vous conseille dans vos démarches, vous aide à rétablir le contact avec les organismes, vous oriente vers le bon service et vous explique vos courriers ainsi que vos factures.



**Contactez votre PIMMS du lundi
au vendredi de 10h00 à 13h00
et de 14h00 à 18h00. PIMMS fermé
les vendredis après-midi.**

**PIMMS Médiation Paris Sud-Est
181, avenue Daumesnil,
75012 Paris
01 44 67 27 00
paris-sud-est@pimmsmediation.fr**

Les écrivains publics

Les écrivains publics sont des professionnels de l'écrit qui aident les particuliers et les administrations à rédiger leurs documents.

Ils vous accompagnent dans la rédaction de vos courriers et dossiers administratifs, ainsi que dans vos démarches et demandes en ligne : logement, retraite, Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), Caisse d'allocations familiales (Caf), Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), santé, carte de transport, déclarations de revenus, recours gracieux, courriers aux organismes ou aux particuliers, ainsi que vos courriers personnels, qu'ils soient de raison ou de cœur.



**Permanences sans rendez-vous
les mardis de 14h00 à 16h30,
les mercredis de 18h00 à 20h00
et les vendredis de 9h00 à 11h30
à l'annexe de la Mairie, bureau 6.**

**26, rue Mouton Duvernet,
75014 Paris
01 53 90 67 14**

Les permanences juridiques

Les permanences juridiques sont ouvertes à tous. Vous pouvez y obtenir gratuitement des conseils juridiques dispensés par des avocats.

Ces professionnels peuvent vous informer et vous orienter, mais ne peuvent pas vous représenter devant un tribunal. Les avocats vous apportent des réponses sur le droit fiscal, administratif, commercial, de la famille, du travail, etc.

Pour toutes les questions liées au droit du logement, c'est l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) qui est compétente.



Il est désormais possible de s'inscrire dans la mairie de son choix, en fonction de la spécialité souhaitée, des jours et horaires proposés. Les prises de rendez-vous en ligne sont ouvertes sur le site Paris.fr ou en contactant la mairie du 14^e.

**2, place Ferdinand Brunot,
75014 Paris
01 53 90 67 14**

La Maison de Justice et du Droit

La Maison de Justice et du Droit (MJD) vous permet de mieux connaître vos droits pour les faire valoir. Des permanences sont organisées autour des thèmes de la vie quotidienne : droit de la famille, des majeurs protégés (tutelle, curatelle), du logement, du travail, de la consommation, de l'accès à la nationalité française, du droit des étrangers, de la lutte contre les discriminations.

Ces permanences juridiques sont assurées par des avocats du Barreau de Paris, des associations spécialisées, des commissaires de Justice (anciennement huissiers de Justice), et des consultants d'accès au droit.



Contactez votre MJD du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

**Maison de la Justice et du Droit secteur
Paris Sud-Ouest
99, rue d'Alleray,
75015 Paris
01 45 45 22 23
mjd-paris-sud@justice.fr**

Un problème de budget ?



Le Point Conseil Budget

Le Point Conseil Budget (PCB) du Crédit Municipal de Paris vous accompagne si vous rencontrez des difficultés financières ou si vous souhaitez mieux gérer votre budget.

Il vous aide à améliorer votre gestion financière, à faire face à des situations délicates et à anticiper des changements familiaux ou professionnels ayant un impact sur votre budget.



Contactez votre Crédit Municipal de Paris de 9h00 à 17h00 tous les jours.

**55, rue des Francs Bourgeois,
75004 Paris
01 44 61 64 45
pointbudget@creditmunicipal.fr**

L'association Crésus

L'association Crésus vous accompagne si vous êtes en situation de surendettement ou si vous rencontrez des difficultés à gérer votre budget. Elle vous aide à comprendre votre situation financière, à connaître vos droits et obligations et à prendre des décisions adaptées. L'association propose également des programmes d'éducation budgétaire.



Contactez les locaux de l'ADIL pour prendre rendez-vous les 3^{èmes} et 4^{èmes} mardis du mois de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00.

**46 bis, boulevard Edgar Quinet,
75014 Paris
01 46 06 62 27**

Numéros utiles

- Police : 17
- Pompiers : 18
- Samu : 15
- Urgences européennes : 112
- Enfance en danger (protection des mineurs) : 119
- Violences femmes info : 3919



Votre contact

➤ **Le Service Relations Locataires**
au **01 40 47 55 55**
du lundi au vendredi
de 9h30 à 16h30.

**Votre Espace
locataire**



extranet.elogie-siemp.paris

